



Evolution de l'évaluation des établissements et services sociaux et médicosociaux (ESSMS)

Séminaire des responsables d'établissements et des équipes

18 mai 2022

Ce qu'est l'évaluation des ESSMS

L'évaluation de la qualité en établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) :

- est prévue par l'article L312-8 du CASF
- a pour objet d'apprécier la qualité des prestations délivrées par les ESSMS aux personnes accompagnées
- vise l'ensemble des ESSMS mentionnés à l'article L312-1 du CASF, sauf dérogations prévues par le même code
- est réalisée tous les 5 ans par un tiers extérieur indépendant de l'ESSMS



2

Les outils pour l'évaluation

Le référentiel d'évaluation

Le manuel d'évaluation

Les méthodes d'évaluation

Le système de cotation

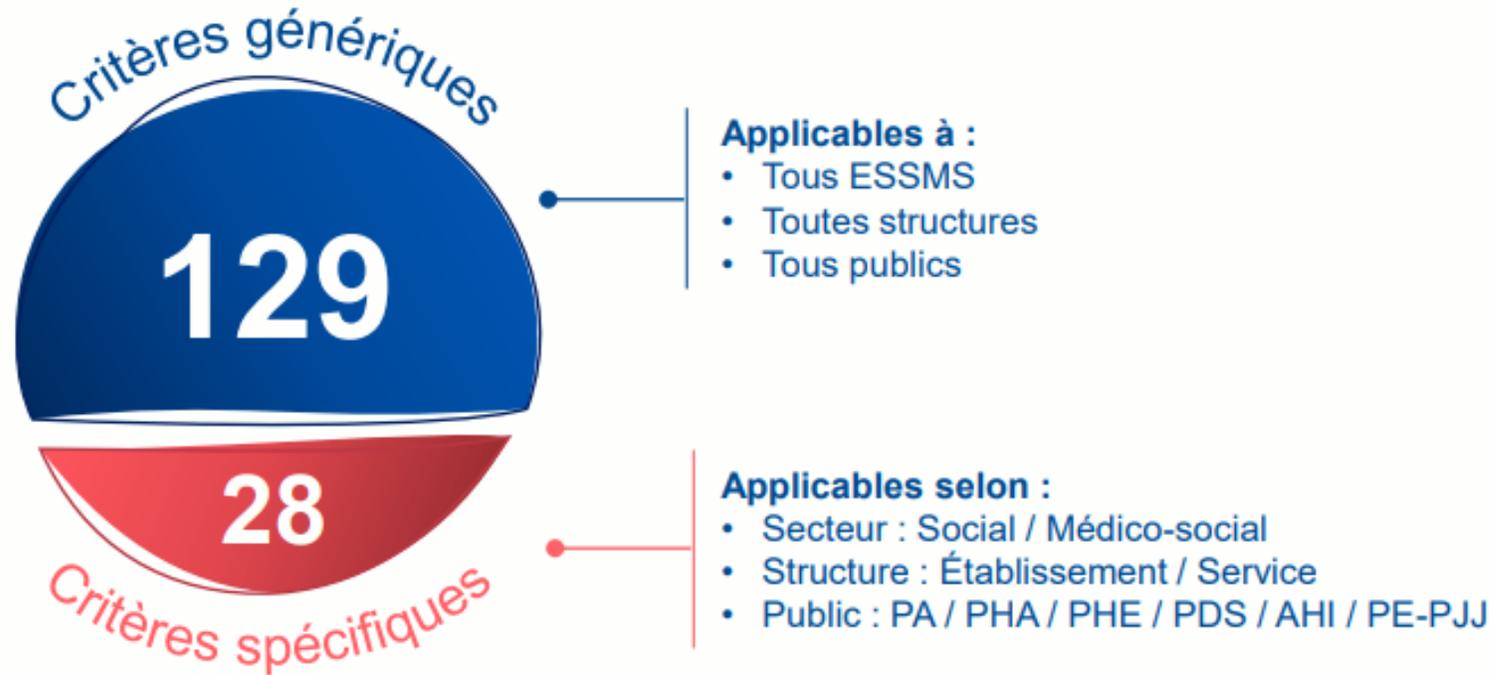
Le référentiel d'évaluation

La structure



Le référentiel d'évaluation

157 critères



Le référentiel d'évaluation

3
Chapitres

9
Thématiques

42
Objectifs

157
Critères

Domaines couverts par les critères impératifs

... o Les professionnels

- Respect des droits et libertés
- Liberté d'aller et venir
- Respect de la dignité et l'intégrité
- Respect de la vie privée et l'intimité
- Respect de la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle
- Droit à l'image
- Confidentialité et protection des informations

... o L'ESSMS

- Gestion des risques de maltraitance et de violence
- Plaintes et réclamations
- Évènements indésirables
- Gestion de crise et continuité de l'activité
- Sécurisation du circuit du médicament

Le manuel d'évaluation

Description de la fiche critère

Thématique
Objectif
Critère

- **Thématique : Accompagnement à la santé**
- **OBJECTIF 1.14 – La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé.**
- **CRITÈRE 1.14.4 – Les professionnels facilitent la compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé de la personne accompagnée.**

Niveau d'exigence : **Standard** / Impératif

Champ d'application : **Tous ESSMS / Social / Médico-social**
Toutes structures / Etablissement / Service
Tous publics / PA / PHA / PHE / PDS / AH / PE-PJJ

Cible concernée
en gras

Éléments d'évaluation

Éléments d'évaluation
Entretien avec les professionnels <ul style="list-style-type: none">- Les professionnels adaptent les messages de prévention et d'éducation à la santé à la personne accompagnée.- Les professionnels s'appuient sur des supports de communication adaptés pour faciliter sa compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé.
Consultation documentaire <ul style="list-style-type: none">- Tous supports et outils d'information et de communication utilisés par les professionnels pour faciliter la compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé par la personne accompagnée.
Observation <i>Tous affichages permettant d'informer la personne</i>

Références

HAS – Spécifiques

- **REPP** Prendre en compte la santé des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre des établissements/services de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives, 2015.
- **REPP** Prévention des addictions et réduction des risques et des dommages par les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), 2020.

Références légales et réglementaires

- Article L214-1-1 CASP
- Arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Références

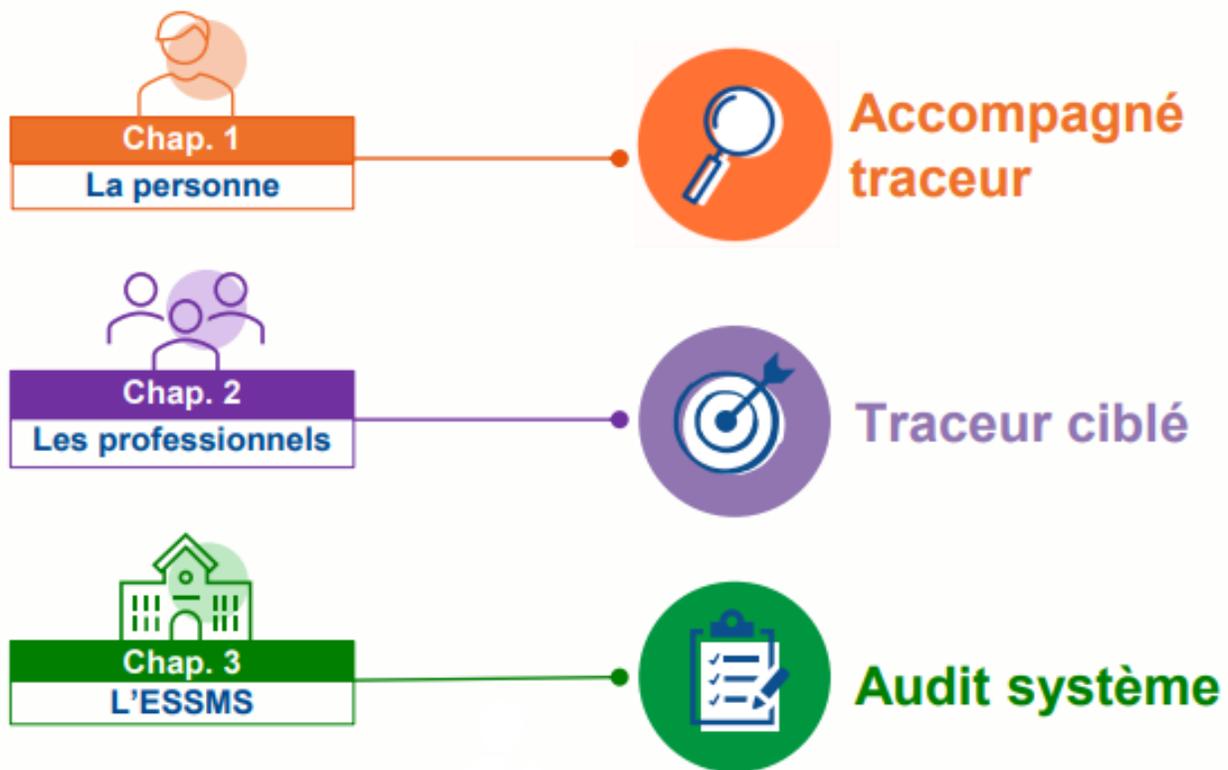
Le manuel d'évaluation

Fiches pratiques : sujets développés



Les méthodes d'évaluation

Un chapitre = une méthode



Entretien avec les membres du CVS

Pour les ESSMS soumis à l'obligation de création d'un CVS

... o 10 critères investigués
Chapitres 1 et 3

... o Guide d'entretien
Fiche pratique n°6

Éléments d'évaluation
Entretien avec la personne <ul style="list-style-type: none">- La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.- La personne accompagnée est associée à la révision des outils favorisant leur <i>constréhenion</i>.
Entretien avec les membres du CVS <ul style="list-style-type: none">- Cf. fiche pratique « guide d'entretien avec les membres du conseil de la vie sociale ».



L'entretien vise à apprécier l'implication du CVS dans :

- Le développement de la **qualité** de l'accompagnement des personnes
- La promotion de l'**expression** et la dynamique de **participation** des personnes accompagnées
- Les évolutions du **fonctionnement et de l'organisation** de l'ESSMS
- La bonne circulation des **informations**

Le système de cotation

Les 5 niveaux de cotation

Chaque élément d'évaluation d'un critère fait l'objet d'une cotation à partir des réponses apportées.

5 niveaux de cotation sont possibles : 1 étant le niveau le plus faible et * le plus élevé.

Cotation	Légende
1	Le niveau attendu n'est pas du tout satisfaisant
2	Le niveau attendu n'est plutôt pas satisfaisant
3	Le niveau attendu est plutôt satisfaisant
4	Le niveau attendu est tout à fait satisfaisant
*	Le niveau atteint est optimisé

Fiche pratique N° 7



3

La procédure d'évaluation

L'auto-évaluation par les ESSMS

Le rythme et le calendrier de l'évaluation

La visite d'évaluation

Les résultats de l'évaluation

La publication et la diffusion des résultats

Le rapport d'activité annuel

L'auto-évaluation par les ESSMS

Une démarche volontaire

Chaque ESSMS est encouragé à réaliser une auto-évaluation.

Objectifs

-○ Impulser une démarche collective et participative
-○ Engager une dynamique d'amélioration continue de la qualité
-○ S'approprier les exigences attendues
-○ Définir des actions d'amélioration de la qualité des accompagnements

Le rythme et le calendrier de l'évaluation

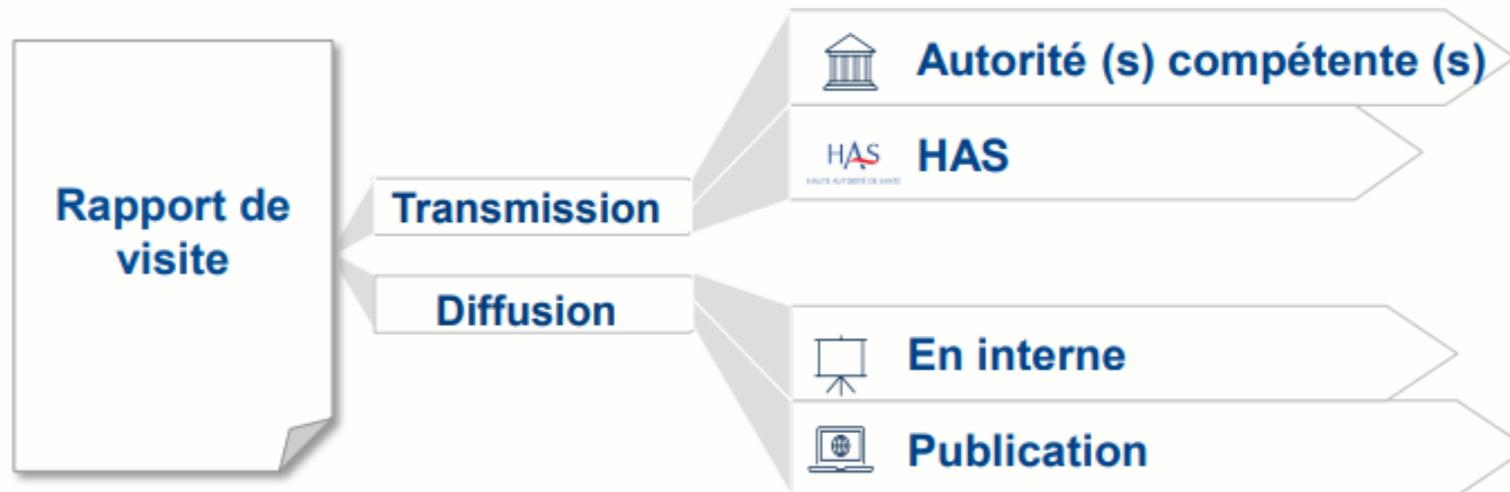
Décret du 26/04/2022 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS

- Une évaluation tous les 5 ans
- Une programmation pluriannuelle arrêtée par les autorités de tarification et de contrôle
- Le 1er cycle d'évaluation :



Le rapport de visite

Publication & diffusion des résultats de l'évaluation



Le rapport d'activité annuel



Suivi du plan d'actions
issu des résultats de
l'évaluation (article D312-203
du CASF)



**Valorisation des actions
engagées** dans le cadre de la
démarche d'amélioration
continue de la qualité



**Envoi annuel à votre
(vos) autorité(s)** de
tarification et de contrôle

Liens utiles

[Haute Autorité de Santé - Comprendre la nouvelle évaluation des ESSMS \(has-sante.fr\)](#)

[Microsoft Word - 2022_02_28_REFERENTIEL_ESSMS \(has-sante.fr\)](#) 26 pages

[manuel devaluation de la qualite essms.pdf \(has-sante.fr\)](#) 218 pages

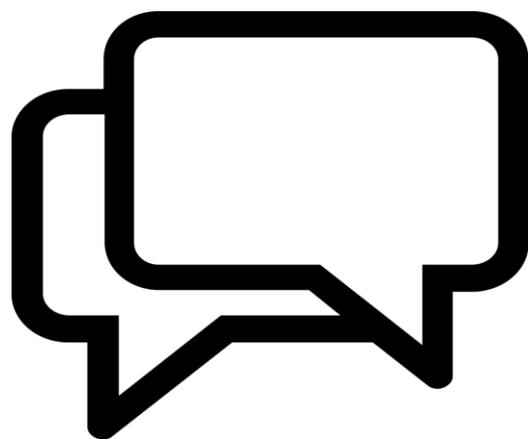
[Haute Autorité de Santé - Regarder en replay – Le point sur le nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS \(has-sante.fr\)](#)

[Synaé Guide d'Utilisation Interne \(has-sante.fr\)](#)

[Haute Autorité de Santé - Évaluation des ESSMS : foire aux questions \(has-sante.fr\)](#)

[Décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

[Décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux \(ESSMS\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)



Questions - Réponses